LES
HERBIERS
VILLE
Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 20 juin 2023 Séance du Conseil Municipal : 26 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

<u>Présents</u>: Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD (sauf à la délibération 51) – Marietta BOONEFAES – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf à la délibération 9) – Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

<u>Excusés</u>: Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Roger BRIAND Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de conseillers présents : 30

29 aux délibérations 9 et 51

Nombre de conseillers votants: 3

32 aux délibérations 9 et 51

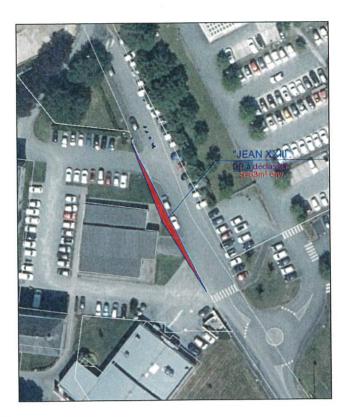
Secrétaire de séance : Fanny GIRARD

40- <u>DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE PORTION D'ESPACE PUBLIC SISE RUE DU PORTAIL DE L'ÉTENDUÈRE EN VUE D'UNE VENTE FUTURE</u>

La ville souhaite désaffecter et déclasser une portion d'espace public d'environ 63 m² (à définir selon document d'arpentage) en vue d'une vente future au profit de l'Association Diocésaine de Luçon dans le cadre d'une régularisation foncière et de travaux de réaménagement sur ce secteur.

Cette portion d'espace public située rue du Portail de l'Etenduère est actuellement à usage d'espace vert et d'accès exclusif au Lycée. De ce fait, cette portion d'espace public n'est pas affectée à l'usage du public.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de constater la désaffectation puis de prononcer le déclassement de cette portion d'espace public en vue de la céder lors d'un prochain Conseil municipal.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu l'article L.141-3 alinéa 2 du code la voirie routière, Vu l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, Vu les travaux de réaménagement sur ce secteur, Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la ville et grands travaux 13 juin 2023, Considérant que cette portion d'espace public n'est pas à l'usage du public,

Vu le rapport de Jean-Yves MERLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- constate la désaffectation de cette portion d'espace public d'environ 63 m² (à définir selon document d'arpentage) située rue du Portail de l'Etenduère en vue d'une vente future,
- prononce le déclassement de cette portion d'espace public,
- autorise M. le Maire ou son représentant délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fanny GIRARD Secrétaire de séance

Transmis en Préfecture le : 0 3 JUIL. 2023 Publié électroniquement le : 0 3 JUIL. 2023

Christophe HOGARD Maire

Pour copie conforme,

2